

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017 A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 28 novembre 2017 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre INGLES – 1<sup>er</sup> Adjoint -.

**Présents :**

M. Jackie COLL. Mme Françoise MARTIN. Mme Emmanuelle BAILLY. Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. Mme Joëlle GARCIA. Mme Nadine SAIGNOL. Monsieur Jean-Pierre BASSO. M. André BATAILLE. M. Michel DE LA OSA. M. Alain FABRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mr Jean-Pierre ABEL donne procuration à Mr Jean-Pierre BASSO.  
Mr Serge ROSSELL donne procuration à Mr Jean-Pierre INGLES.

**Absents :**

Mr Jean-Louis BRUNET. Mr Jacques CARTIER.

oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du Secrétaire de Séance**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité - désigne Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT comme Secrétaire de Séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2017**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - propose l'approbation du compte rendu de la séance du 23 octobre 2017 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** – à l'unanimité – d'approuver le compte rendu du 23 octobre 2017.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Eau et Assainissement. Présentation et validation des rapports Eau Potable et Assainissement du Délégué – Exercice 2016 -**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - informe l'Assemblée qu'il a été demandé au Délégué de la Commune, en l'occurrence SUEZ EAU FRANCE de venir présenter ce point.

La parole est donnée à Monsieur COLL Jean-Michel, représentant SUEZ EAU FRANCE. Ce dernier apporte des précisions sur les Rapports Eau Potable et Assainissement – Exercice 2016 – avant que le Conseil Municipal ne se prononce.

### **MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE**

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre BASSO - Conseiller Municipal.  
Examen du point 1 – **Eau et Assainissement. Présentation et validation des rapports Eau Potable et Assainissement du Délégué – Exercice 2016 -**.

#### **Présentation du Rapport Annuel de l'Eau Potable :**

##### **PRODUCTION - DONNEES PATRIMONIALES**

**Ressource** : Achat d'eau au Syndicat de Haute Cerdagne.

**Installations** : Lavage et désinfections des réservoirs : réservoir Verts Sapins (270 m<sup>3</sup>) - réservoir Pyrénées 2000 (300 m<sup>3</sup>) – 29.9 km de réseau de distribution d'eau potable – 2 022 compteurs.

**Contrôle sanitaire** : 100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques et bactériologiques.

**1852 abonnés.**

Il est présenté les volumes mis en distributions et consommés sur les trois derniers exercices, les rendements de réseaux ainsi que les comptes annuels de résultat d'exploitation 2016.

##### **ORIENTATIONS POUR L'AVENIR - EAU**

- Des manques de pression ont mis en évidence une réduction très importante du diamètre intérieur des canalisations DN 60mm en acier rue des Myosotis et rue des Eglantiers. Le renouvellement de cette canalisation est à prévoir, l'habitat s'y développe rapidement.

- Renouveler les canalisations DN 125 mm en acier Avenue de la Coume et Avenue du Grand Balcon en raison d'un nombre croissant d'interventions.

- Renouveler la canalisation en acier rue du Vent d'Espagne, la canalisation en amiante ciment Impasse des Estagnols, le branchement de la station d'épuration jusqu'au terrain aménagé de l'ancienne station d'épuration.

- Installer une télésurveillance au niveau des réservoirs de Pyrénées 2000 et Verts Sapins avec sondes de niveaux et analyseurs de chlore. Ces appareils jouent un rôle déterminant dans le maintien du rendement de réseau et la sécurisation des sites au travers des alarmes anti-intrusion. **En cours** :
- Prévoir la mise en place de 2 débitmètres – Avenue des Lupins et Avenue du Pérac.
- Remettre à niveau tous les tampons et bouches à clé situés Route de la Serre.

## FAITS MARQUANTS EN 2016

- Réparation de fuites sur canalisations notamment :
  - . Avenue des Lupins,
  - . Rue des Champs,
  - . Rue des Courrioulettes
  - . Rue des Campanules
  - . Rue des Erables
  - . Avenue du Carlit.
- Réparation de 7 fuites sur branchements
- Remplacement de la porte d'entrée et de la clôture du Réservoir Verts Sapins.
- Déploiement de la Téléréleve.

Pas d'autres remarques relevées dans le rapport annuel d'Eau Potable.

## **Présentation du Rapport Annuel d'Assainissement** :

### DONNEES PATRIMONIALES

**Installations** : 33.3 km de réseau total d'assainissement – 1 station d'épuration (12 500EH)

**Conformité de la performance** : Ouvrage d'épuration 100 % conforme

**Travaux réseau** : Réparation des collecteurs situés rue des Violettes – Avenue de Cerdagne – Avenue du Serrat de l'Ours.

Création de branchements neufs : Rue des Blés d'Or – Route de la Forêt – Rue des Myrtilles – Chemin de Font-Romeu.

Il est présenté le bilan d'exploitation des productions de boues et des consommations énergétiques sur les trois derniers exercices, la consommation des réactifs ainsi que les comptes annuels de résultat d'exploitation 2016.

### ORIENTATIONS POUR L'AVENIR – ASSAINISSEMENT

#### **Réseau**

- rendre accessible aux engins de curage : les collecteurs en contrebas de la rue du Vent d'Espagne, de la rue du Pla et celui partant du Ticou vers le village.
- Prévoir la mise en place de débitmètres sur le réseau.

#### **Station d'épuration**

- Réhabiliter la partie de la toiture (en partie faite).
- Mettre en place un variateur sur les pompes du poste de relèvement.
- Effectuer des travaux sur les lames déversantes des «DENSADEG ».
- Prévoir un réagrage des sols.

- Mettre en place urgemment en amont de la station d'épuration un dessableur statique en raison de l'arrivée très importante de sable dans le poste de relèvement.
- Déploiement de la Téléréleve.

## FAITS MARQUANTS EN 2016

- Réparations collecteurs
- Création de branchements neufs
- Station d'Épuration : Renouvellement du racleur à graisses, renouvellement du compresseur dessableur, renouvellement pompe chlorure Ferrique, renouvellement pompe de lavage n°1 biofiltres, renouvellement motoréducteur vis convoyage boues, réparations roulements à billes agitateurs bac coagulation Dansadeg A et B, renouvellement vanne d'isolement du Dansadeg B.

Pas d'autres remarques relevées dans le Rapport Annuel d'Assainissement.

Au vu des explications formulées par le Délégué, Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - demande au Conseil Municipal de se prononcer sur lesdits rapports qui viennent de lui être présentés.

L'Assemblée – à l'unanimité – **ACCEPTE** ces rapports.

**3. Commande Publique. Marché de travaux – Travaux de désamiantage de l'ensemble immobilier – Centre de montagne - «Léon Jean Grégory » RD618 – 66210 Bolquère – Marché négocié sans publicité sans concurrence préalable.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – informe le Conseil Municipal que, suite au nouveau diagnostic amiante effectué par le Bureau de Contrôle et demandé par l'entreprise afin d'établir le plan de retrait, il convient de passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

En effet, ce dernier a pour objet de traiter l'amiante diagnostiquée en quantité importante – notamment sur les revêtements des murs et des sols (faïence + colle), des appuis de fenêtres ainsi que les toitures et divers conduits nécessitant des mesures de confinement pour son traitement ;

Ces derniers n'étaient pas recensés dans les diagnostics fournis lors de l'acquisition du Bâtiment «UDSIS».

Compte tenu du risque sanitaire et de la sécurité avérés envers l'entreprise présente sur site ainsi que d'éventuels individus susceptibles de fréquenter les bâtiments en cours de démolition, il convient de passer un marché avec la Société ARENY pour ces travaux de désamiantage.

Le montant de ces travaux de désamiantage s'élève à 65 000.00€HT – soit 78 000.00€TTC.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

**APPROUVE** le marché de désamiantage avec la Société ARENY.

**AUTORISE** Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement.

**DIT** que le montant total des travaux est prévu au Budget Primitif 2017.

## 2. Finances.

### Coupe du Monde – Subvention -

La parole est donnée à Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT – Conseillère Municipale – afin qu'elle présente ce point.

Suite à notre décision lors du précédent Conseil Municipal, nous avons reçu les différents organisateurs de cet événement.

Ces derniers nous ont fait part des conséquences de la non-participation de la Commune à cet événement et du lien avec l'événement.

Suite à cet entretien, il a été décidé de revoir notre participation financière.

Trois partenaires privés vont participer à cet événement à hauteur de 3000€. Le montant de la participation de la Commune s'élèverait donc à 7000€.

### Budget Communal – Décision modificative n°2 -

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin de modifier le Budget Communal 2017 suivant la décision modificative n°2.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
739223	F	D	FPIC	+ 2 591.00€
2313/212	I	D	Travaux débardage	+ 1 100.00€
2313/150	I	D	Travaux UDSIS	+ 70 000,00€
6574	F	D	Sub.fonct.organ.droit privé «Asso Office Municipal des Sports»	+ 7 000,00€
020	I	D	Dépenses imprévues	- 80 691.00€
021	I	R	Virement de section de fonctionnement	- 9 591.00€
023	F	D	Virement à la section d'Investissement	- 9 591.00€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour effectuer la décision modificative n°2 sur le Budget Communal 2017.

## 4. Urbanisme.

### **Demande acquisition Monsieur SOMPAYRAC.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint – rappelle que lors du dernier Conseil Municipal et suite à la demande de M.Mme SOMPAYRAC d'acquérir une partie de la parcelle AB 333, il avait été proposé de vendre la partie concernée à hauteur de 50 euros le m<sup>2</sup> et d'y astreindre une servitude non aedificandi. Des servitudes complémentaires étaient nécessaires pour accéder à cette partie.

Après proposition à M.Mme Sompayrac, ces derniers demandent la possibilité de limiter la servitude non aedificandi à 30 ans, dans le cas contraire ils ne souhaiteraient acheter qu'une bande de 2 mètres de large le long de leur habitation.

Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint – demande à l'Assemblée de se prononcer sur ladite demande.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

**DONNE** son accord pour limiter la servitude non aedificandi à 30 ans et au prix de 50€ le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint – à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **Autorisation à signer une déclaration préalable pour division.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint – fait part à l'Assemblée que dans le but de pouvoir procéder à des cessions foncières sur le secteur de « El Terrenal » où habituellement appelé «Zone 1NA», il convient de l'autoriser à signer des demandes de déclarations préalable pour division.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DÉCIDE - D'AUTORISER** Monsieur Jean-Pierre INGLES – 1<sup>er</sup> Adjoint - à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Cession terrain Zone 1NA.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint – fait part à l'Assemblée que deux professionnels nous ont sollicité pour l'acquisition de deux parcelles à la Zone 1NA de part et d'autre de la MSP.

ESTIMATION DES PARCELLES :

1ERE PARCELLE : 400 m<sup>2</sup>

2EME PARCELLE : entre 400 m<sup>2</sup> et 500 m<sup>2</sup>

A ce titre, Monsieur Jean-Pierre INGLES – 1<sup>er</sup> Adjoint – demande de se positionner sur la cession desdites parcelles, de fixer le prix de cession du mètre carré et de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal – à la majorité – 1 VOIX CONTRE – **SE PRONONCE** favorablement sur la cession desdites parcelles et **FIXE** le prix de cession à 170€ le m<sup>2</sup>.

### **Lotissement les Fermes 1650 – Choix du nom de rue.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint - informe le Conseil Municipal que, suite à l'achèvement du Lotissement les Fermes 1650, le Lotisseur demande s'il peut être donné un nom de rue à la voie de desserte.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - après concertation - **ACCEPTE** la demande du Lotisseur et **DECIDE** de nommer la rue – **RUE DU SEIGLE** -.

## **5. Affaires foncières.**

### **Bail Maison Forestière.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint – explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un bail avec le nouveau garde forestier – Monsieur JACOTOT – dans le cadre de la location de la Maison Forestière qui se situe – rue du Stade à BOLQUERE 66210 -.

Après avoir entendu Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint – le Conseil Municipal - à la majorité – 1 ABSTENTION -

**DONNE** son accord pour passer un bail avec Monsieur JACOTOT à compter du 01 janvier 2018.  
**DECIDE** de fixer le montant du loyer à Trois cent quatre vingt euros par mois (380€).

**AUTORISE** Monsieur Jean-Pierre INGLES -1<sup>er</sup> Adjoint – à signer le bail avec Monsieur JACOTOT.

### **Bail Espace Bien Être.**

Madame Emmanuelle BAILLY – Conseillère Municipale – ne prend part ni au délibéré, ni au vote.

La Commune de BOLQUERE a conclu un bail avec Madame Emmanuelle BAILLY pour le Bâtiment Communal «Belvédère» afin d'y exercer son activité portant sur le bien être beauté avec des soins du visage et corporels, des ateliers créatifs, ludiques permettant la découverte de disciplines originales et des séances de sophrologie.

Le montant du loyer a été arrêté à 650€ pour trois mois pour une durée d'un an.

A ce jour, Madame Emmanuelle BAILLY demande la possibilité de baisser le loyer afin qu'elle puisse investir sur de la communication comme une banderole et une enseigne.

Au vu de ces données, Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - sollicite le Conseil Municipal quant à cette demande.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - 12 VOIX POUR - :

**DONNE** son accord pour baisser le loyer à Madame Emmanuelle BAILLY – à savoir 500€ pour les trois derniers mois -.

**ACCEPTE** de passer un avenant n°1 au bail.

**AUTORISE** Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Bail appartement Communal n°2 – Place Guy Malé.**

Cette délibération annule et remplace la délibération de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2017.

Il est expliqué au Conseil Municipal qu'il conviendrait de signer un bail d'habitation avec Monsieur et Madame Patrick ROSSELL pour l'occupation de l'appartement Communal sis à BOLQUERE, Place Guy Malé.

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – ne prend part ni au délibéré, ni au vote pour la procuration de Monsieur Serge ROSSELL.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

**DONNE** son accord pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2017.

**DECIDE** de fixer le loyer de Monsieur et Madame Patrick ROSSELL à deux cent cinquante euros par mois (250.00€).

**AUTORISE** Monsieur le Maire - à signer le contrat de location.

#### **6. Affaires Diverses. Création d'une Commission Bâtiments/Règlement Voirie.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint - propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres de la Commission Bâtiments/Règlement Voirie.

**Sont candidats :**

MM. Jean-Pierre INGLES. Jackie COLL. Jean-Pierre BASSO. André BATAILLE. Michel DE LA OSA. Alain FABRE.

Il est procédé au vote des membres de cette Commission.

Ces candidats, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont désignés membres au titre de la Commission Bâtiments/Règlement Voirie. Monsieur Alain FABRE est nommé Vice-président.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **7. Pour information. Avenant n°3 – Antenne relais Orange.**

Il a été passé un avenant n°3 avec la Société ORANGE dans le cadre de l'antenne relais Orange.

Le bail a été accepté moyennant un loyer annuel de Six mille six cent quatre vingt dix sept euros nets (6 697€).

Monsieur Jean-Pierre INGLES - 1<sup>er</sup> Adjoint – informe l'Assemblée, qu'après négociation avec la Société ORANGE, le loyer annuel est passé à Sept mille cinq cents euros (7 500€).



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **20 heures 30**.

Jean-Pierre ABEL  
**Maire**  
*procuration à J.P. BASSO*

Jean-Pierre INGLES  
**Adjoint**

Jackie COLL  
**Adjoint**

Françoise MARTIN  
**Adjointe**

Jean-Louis BRUNET  
**Adjoint**

Emmanuelle BAILLY  
**Conseillère Municipale**

**ABSENT**

Jean-Pierre BASSO  
**Conseiller Municipal**

André BATAILLE  
**Conseiller Municipal**

Jacques CARTIER  
**Conseiller Municipal**

**ABSENT**

Michel DE LA OSA  
**Conseiller Municipal**

Alain FABRE  
**Conseiller Municipal**

Marie-Claire FRANCEZ-  
CHARLOT  
**Conseillère Municipale**

Joëlle GARCIA  
**Conseillère Municipale**

Nadine SAIGNOL  
**Conseillère Municipale**

PDF Pro Evaluation